



Mairie de
L'Isle-en-Dodon – 31230

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon

10 juillet 2020 à 20h30 CR N°3-2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Welter, Maire.

Date de convocation : 6 juillet 2020	Date d'affichage :
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18	Nombre de conseillers votants : 19

Étaient présents :

- Mmes Baurès, Bergouan, Casanova, Denax, Duffas, Gauthier, James, Rayssac ;
- M. Brousse, Gauthier, Le Roux de Bretagne, Monaco, Monferran, Paulino, Ragu, Rougé, Tellia, Welter.

Absent excusé :

- Mme Louit

Procuration :

- Mme Louit a donné procuration à Mme Gauthier.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.
M. Ragu est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Ordre du jour :

1. Élection des délégués aux élections sénatoriales ;
2. Délégations du conseil municipal au Maire ;
3. Délégations du Maire aux adjoints ;
4. Présidence de la Régie des Transports ;
5. Conseillers délégués aux organismes extérieurs ;
6. Permis de louer – Salubrité des locations ;
7. Cérémonie du 14 juillet ;
8. Embauche d'un policier municipal ou d'un agent de sécurité ;
9. Création d'une régie municipale pour la buvette de la piscine ;
10. Questions diverses.

1. Élection des délégués aux élections sénatoriales

Le Conseil Municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants dans les conseils municipaux composés de 19 membres. Les candidats doivent se présenter simultanément sur une même liste respectant la parité.

Sont candidats :

Liste : Génération L'Isle-en-Dodon

Délégués titulaires :

Mme BERGOUNAN Jeanette

M. RAGU Gilles

Mme JAMES Christelle

M. TELLIA Eric

Délégués suppléants :

Mme LOUIT Mathilde

M. BROUSSE Jean-Louis

Mme CASANOVA Maryse

Liste : Tous ensemble

Délégué titulaire :

M. LE ROUX de BRETAGNE Loïc

Nombres de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombres de suffrages exprimés : 16

Les sièges sont attribués à chaque liste au scrutin proportionnel arrondi à l'entier inférieur

Liste Génération L'Isle-en-Dodon

Nombre de délégués obtenus : 4

Nombre de suppléants : 3

Liste Tous ensemble

Nombre de délégués obtenus : 1

Nombre de suppléants : 0

Sont élus délégués :

Mme BERGOUNAN Jeanette

M. RAGU Gilles

Mme JAMES Christelle

M. TELLIA Eric

M. LE ROUX de BRETAGNE Loïc

Sont élus suppléants :

Mme LOUIT Mathilde

M. BROUSSE Jean-Louis

Mme CASANOVA Maryse

(Délibération 5/2020)

2. Délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle les attributions réglementaires le concernant conformément aux articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal décide d'attribuer l'ensemble de ces attributions. (*Délibération 6/2020*)

3. Délégations du Maire aux adjoints

Pour la bonne marche des affaires communales, Monsieur le Maire donne une partie des délégations de ses fonctions aux adjoints et conseillers délégués dans les différents domaines d'intervention comme suit :

- Monsieur Gilles RAGU, 1^{er} Adjoint : budget, comptabilité, paie du personnel, contrats d'assurance et de maintenance, actes de vente et d'achat, gestion du complexe touristique, sécurité, urbanisme et affaires communales (courrier et accueil du public) en l'absence du Maire.

- Madame Jeanette BERGOUNAN, 2^{ème} Adjoint : social, santé, seniors, associations, gestion du complexe sportif, cimetière, affaires communales en l'absence du Maire et du 1^{er} adjoint.

- Monsieur Jean-Louis ROUGÉ, 3^{ème} Adjoint : développement économique, commerce, artisanat, agriculture, urbanisme, travaux et investissements, Bourg-Centre.

- Mademoiselle Chrystelle GAUTHIER, 4^{ème} Adjoint : social, jeunesse et familles, associations, culture, cinéma, patrimoine, médiathèque, écoles.

Ces délégations de fonctions sont assorties d'une délégation de signature des documents afférents aux domaines d'interventions. (*Délibération 7/2020*)

Les délégations aux délégués seront présentées lors du prochain conseil.

4. Présidence de la Régie des Transports

Monsieur le Maire propose que Monsieur Jean-Louis Brousse reprenne la présidence de la Régie des Transports. Le conseil municipal donne un accord de principe.

5. Conseillers délégués aux organismes extérieurs

Ce point est reporté à la prochaine séance, tous les conseillers ne s'étant pas positionnés.

6. Permis de louer- Salubrité des locations

La commune de L'Isle-en-Dodon souhaite engager des réflexions avec la Communauté de Communes sur la mise en place du Permis de louer. En effet, les organes compétents pour l'instauration du Permis de louer sont les EPCI ayant la compétence en matière d'habitat.

Il s'agit de mettre fin à la location de logements insalubres pour des locataires dont les loyers sont payés par la CAF. Il est nécessaire d'entamer une discussion avec le prochain Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges pour mettre en place ce service.

7. Cérémonie du 14 juillet

Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil à participer à la cérémonie du 14 juillet. Un rassemblement est prévu à 10h45 devant la mairie. Une gerbe sera déposée au monument aux morts à 11 heure. Un vin d'honneur sera ensuite servi sous la halle.

8. Embauche d'un policier municipal ou d'un agent de sécurité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'envisager le recrutement d'un policier municipal ou d'un agent chargé de la sécurité pour faire face à la délinquance qui sévit depuis des mois voire des années.

Il propose de voter sur le principe, la décision finale sera prise en fonction du budget.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 8/2020*)

9. Création d'une régie municipale pour la buvette de la piscine

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a plus lieu de voter la création d'une régie municipale. En effet, la MJC et l'association Zumba Jess se chargeront de tenir la buvette durant l'été. Une convention de mise à disposition des locaux est en cours de rédaction et sera signée prochainement. Les membres de ces associations et les conseillers municipaux qui ont permis l'ouverture de la buvette au pied levé sont remerciés. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention. (*Délibération 9/2020*)

10. Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de prendre un **arrêté de fermeture des installations municipales** la nuit et ce afin de mettre fin aux dégradations. Le conseil municipal approuve, l'horaire de 22h00 à 8h00 du matin est retenu.
- 4 conseillers municipaux ont visité le chantier du futur collège. Il a été dit à cette occasion que l'établissement disposerait de l'équipement nécessaire pour assurer une **liaison chaude afin de fournir le repas des écoles maternelles et élémentaires**. L'ouverture est prévue pour janvier 2021.
- Monsieur Le Roux de Bretagne demande à ce que le numéro de téléphone des alarmes soit modifié. Le nécessaire sera fait.
- Monsieur Ragu propose à l'assemblée de reconduire la délibération 2019 qui prévoit la **non-indexation des loyers du restaurant Le Bon Vivre**. L'assemblée approuve à l'unanimité. Il propose également de **ne pas facturer les deux mois de loyers correspondant à la période de fermeture due à la Covid-19**. De même, il est proposé de **facturer au prorata du temps d'ouverture pour Lous Pizza** également locataire de la commune. La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 10/2020*)
- Monsieur Brousse demande à ce que l'on **rétablisse les véritables armes traditionnelles de la ville** qui ont été modifiées les 6 dernières années. Il est alors demandé à ce que la société héraldique soit consultée. La suggestion est rejetée, la demande étant nécessaire en cas de changement et non pour rétablir les armes traditionnelles. Le rétablissement des armes est adopté à l'unanimité.
- Monsieur Monferran demande si des **commissions permanentes ou ponctuelles de travail** seront créées. Monsieur le Maire explique que le choix des commissions n'a pas été arrêté et précise qu'il souhaite pouvoir travailler avec tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.